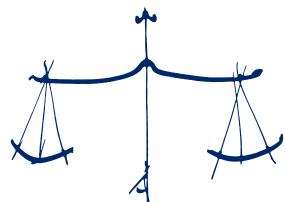


COUR D'APPEL DE PARIS



TRIBUNAL JUDICIAIRE DE PARIS

ACTIVITÉ 2025



INTRODUCTION

L'année judiciaire 2025 aura été, pour le tribunal judiciaire de Paris, celle de nouveaux défis relevés par l'ensemble des personnels du tribunal – magistrats, fonctionnaires et contractuels – qui se sont montrés particulièrement investis, soucieux d'agir avec rigueur, engagement et professionnalisme, toujours au service des justiciables. Qu'ils en soient ici sincèrement remerciés.

En matière civile, la densification du contentieux civil pour lequel une augmentation de 6% des affaires nouvelles est constatée, a conduit la juridiction à renforcer sa capacité à juger, tant pour les contentieux spécialisés que pour les contentieux du quotidien des parisiens.

De nombreux projets partenariaux ont abouti au cours de l'année. Parmi eux, la signature du protocole de procédure civile, le passage à la communication électronique avec les avocats de l'ensemble du pôle de proximité ou encore le protocole sur l'audition de l'enfant dans les procédures devant le juge aux affaires familiales en sont les premières illustrations. D'autres, initiés en fin d'année, comme ceux relatifs à la cartographie de l'amiable ou à la réforme de la mise en état conventionnelle verront le jour dans les prochains mois. Le lancement en 2025 de « Paris, Fabrique du droit », en lien avec le développement de l'open data et des travaux de l'observatoire des litiges judiciaires, prendra toute son ampleur en 2026.

En matière pénale, si le nombre de décisions rendues a légèrement baissé, celui des procédures sensibles en raison du nombre important de victimes et de parties civiles, de la qualité de certains prévenus ou d'entreprises mises en cause a augmenté. Ces dossiers à très forts enjeux, ont mobilisé certaines juridictions de jugement pendant plusieurs semaines, voire plusieurs mois. L'activité du service de l'instruction a été marquée par une progression importante du nombre d'ouvertures d'information, de 7% mais également du nombre de clôtures de procédures, de 16 %.

2025 a également été marquée par la préparation de l'installation à Paris d'un nouveau parquet à compétence nationale, chargé de la lutte contre la criminalité organisée et l'adaptation, en miroir, de la capacité de jugement de ces dossiers d'envergure avec, notamment, la création d'une nouvelle chambre correctionnelle dédiée. La juridiction, dans son ensemble, s'est mobilisée pour être au-rendez-vous de cette nouvelle organisation.

Avec plus de 320 000 procédures reçues en 2025, le parquet de Paris a démontré sa détermination à garantir une justice efficace, équitable et proche des justiciables. Animé par le souci constant de protection des plus vulnérables, il a mis en place un groupe de travail novateur sur la victimisation secondaire susceptible d'être engendrée par les procédures judiciaires.

L'activité pénale du quotidien, soutenue, a vu les violences crapuleuses et les vols par effraction contenus mais les violences aux personnes de haute intensité se succéder entraînant une réponse pénale à la hauteur de leur gravité. La haine en ligne est demeurée génératrice de nombreuses saisines du PNLH, le parquet de Paris maintenant sa vigilance constante face aux dérives numériques.

Cette année a été marquée par des procès d'ampleur et des enquêtes d'une envergure inédite, notamment en matière de santé publique ou de cybercriminalité, illustrant la capacité du parquet de Paris à s'adapter aux nouvelles formes de criminalité.

2025 a été une année particulièrement mobilisatrice pour la JUNALCO. A la suite de la création du PNACO en ce début 2026, la lutte contre la criminalité organisée se poursuivra au parquet de Paris au sein de la JIRS, récemment saisie du vol en bande organisée commis au préjudice du Louvre, lequel a suscité un vif émoi tant chez nos concitoyens qu'au-delà des frontières.

L'année a également été marquée par l'impact concret d'une coopération européenne et internationale de qualité, se traduisant notamment par une augmentation exponentielle des biens saisis à l'étranger ainsi que par des extraditions prioritaires.

Le parquet de Paris demeure fortement mobilisé dans le traitement des dossiers dits d'ingérence, dont plusieurs ont vocation à être soutenus à l'audience en 2026.

S'agissant plus particulièrement du parquet national financier, 2025 s'inscrit dans la continuité des années précédentes au niveau de l'activité juridictionnelle, avec 43 procédures jugées ou ayant fait l'objet d'une comparution sur reconnaissance préalable de culpabilité ou d'une alternative aux poursuites. La prépondérance des procédures visant les infractions fiscales et de probité demeure identique aux années passées. Un accroissement des contentieux visant les atteintes aux marchés financiers et celui des pratiques anticoncurrentielles est également à souligner. 2025 a également marqué la fin de mandat de Jean-François Bohnert à la tête de l'institution, qu'il en soit ici vivement et solennellement remercié.

2025 reste marquée par la prédominance de la menace terroriste djihadiste. Les enquêtes, portant désormais quasi exclusivement sur des projets d'action violente, voient leur nombre marquer une légère inflexion par rapport à 2024, année olympique, mais demeurer très élevé et nettement supérieur à celui des années 2021 à 2023. La recrudescence du contentieux de l'ultradroite radicale violente mérite d'être soulignée, le nombre d'enquêtes ouvertes étant le plus élevé depuis 2012 et alors qu'un attentat mortel a été commis à Puget sur Argens. 3 autres attentats, d'inspiration djihadiste ont été commis, ayant occasionné le décès de 2 personnes. Le rajeunissement des mis en examen, observé depuis fin 2023, et le suivi des condamnés demeurent des enjeux majeurs. Outre les 61 procès devant le tribunal correctionnel, les 8 procès devant le TPE et les 12 procès d'assises en matière terroriste, 2 procès auront été tenus en première instance en matière de répression des auteurs de crimes internationaux.

Peimane Ghaleh-Marzban
Laure Beccua
Pascal Prache
Olivier Christen
Vanessa Perree

COMMUNICATION ET MÉDIAS



Plusieurs journalistes sont présents de manière permanente au tribunal judiciaire de Paris pour suivre tant les procès les plus médiatiques que la justice du quotidien.

En parallèle, dans un objectif de transparence et de pédagogie, la juridiction répond à l'intérêt croissant des citoyens en renforçant sa communication.

Nombre de sollicitations de journalistes	81 477
--	--------

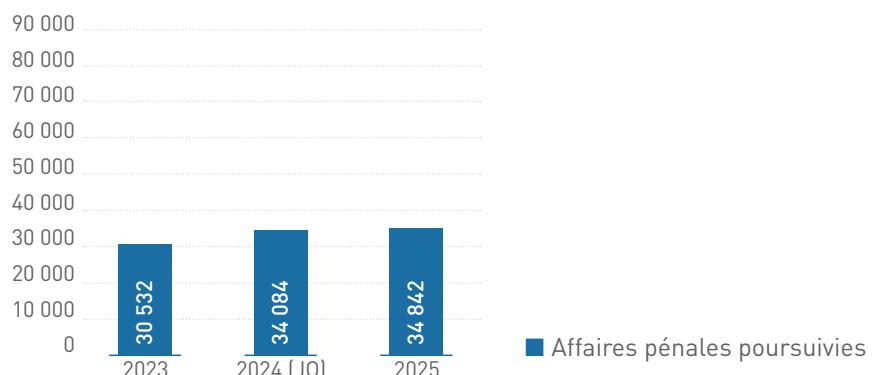
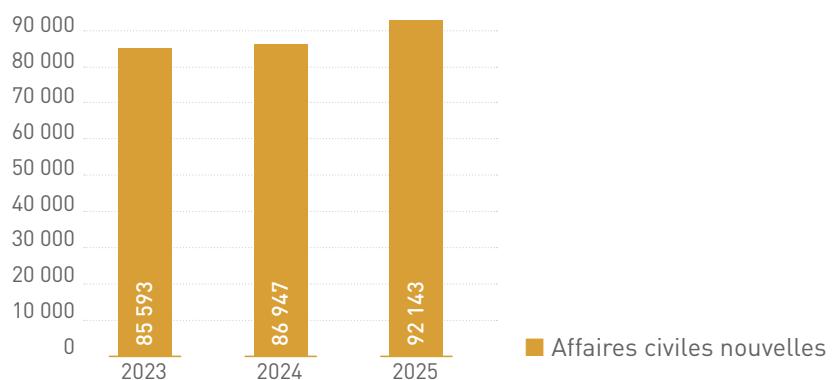
| Nombre d'accréditations de journalistes aux « grands procès » | 804 |
| Nombre de communiqués de presse publiés | 88 |

RÉPARTITION ACTIVITÉ CIVILE / ACTIVITÉ PÉNALE



AFFAIRES CIVILES NOUVELLES ET AFFAIRES PÉNALES POURSUIVIES

Données comptabilisées du 1^{er} décembre N-1 au 30 novembre N

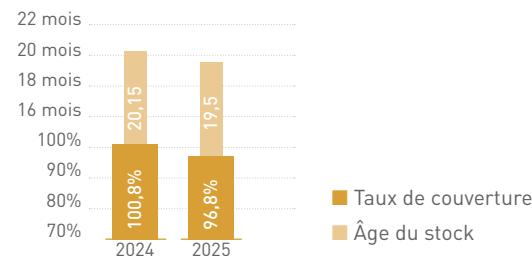
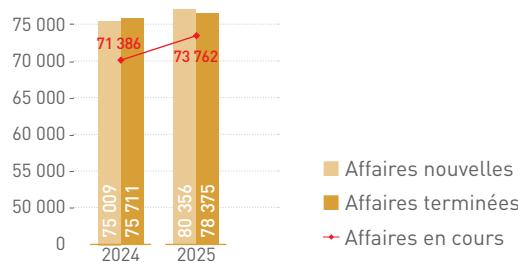


SIÈGE

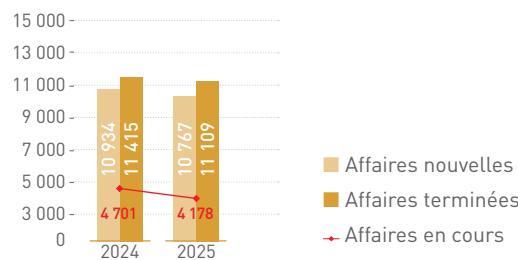


ACTIVITÉ CIVILE

CONTENTIEUX CIVIL

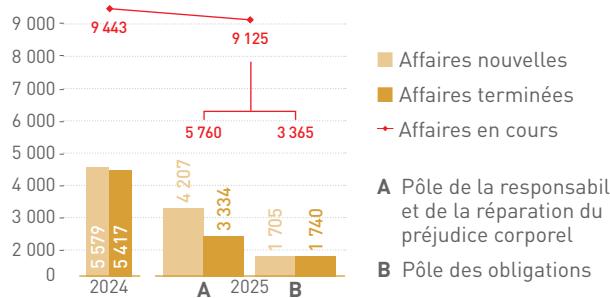


POLE DE L'URGENCE CIVILE

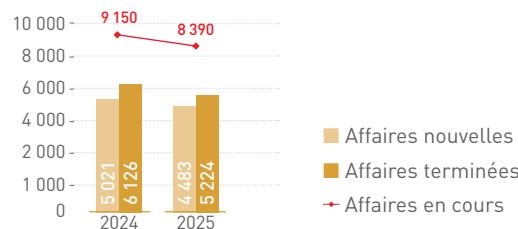


POLE DE LA RESPONSABILITÉ ET DE LA RÉPARATION DU PRÉJUDICE CORPOREL ET POLE DES OBLIGATIONS

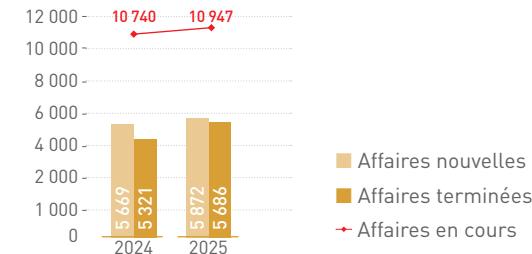
Le pôle du contrat, de la responsabilité et de la réparation du préjudice corporel a été scindé en deux pôles au 1^{er} janvier 2025 : le pôle de la responsabilité et de la réparation du préjudice corporel et le pôle des obligations.



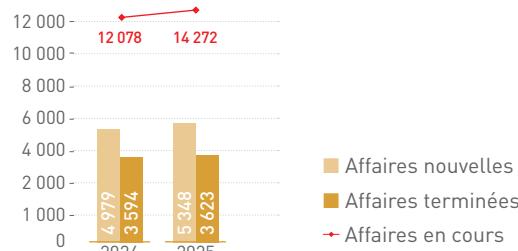
POLE ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE ET COMMERCIALE



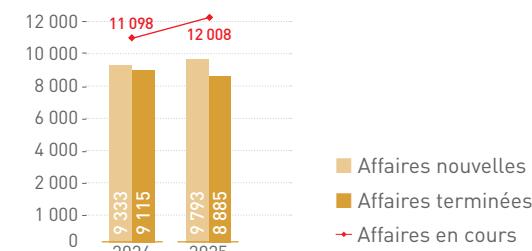
POLE PATRIMOINE ET IMMOBILIER



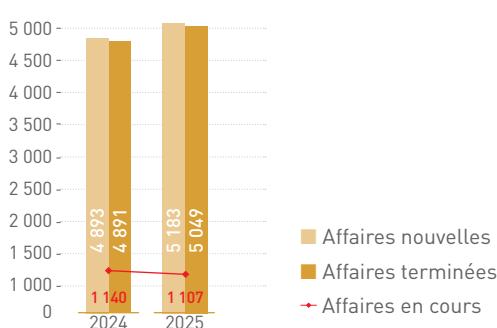
POLE SOCIAL



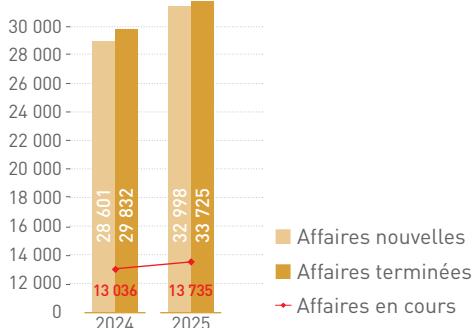
POLE FAMILLE ET ÉTAT DES PERSONNES



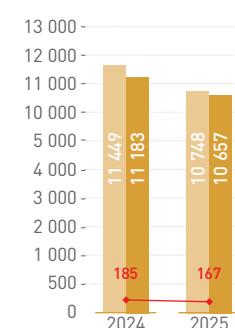
PÔLE DE L'EXÉCUTION



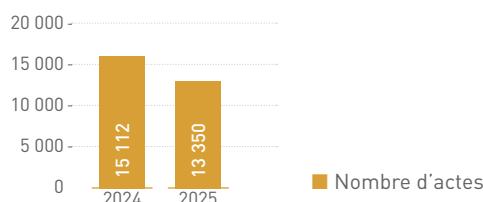
PÔLE CIVIL DE PROXIMITÉ



JLD CIVIL



SERVICE DES ACTES DE GREFFES

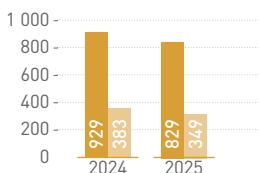


SERVICE DE LA NATIONALITÉ FRANÇAISE

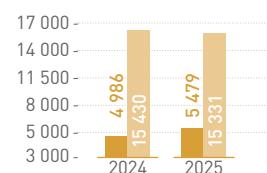


PROTECTION DES MINEURS ET DES MAJEURS

MINEURS



MAJEURS



■ Nombre de décisions rendues
■ Nombre de mesures en cours

ACTIVITÉ PÉNALE

Décisions rendues

	Jugements correctionnels + ordonnances pénales + homologations CRPC	Tribunal correctionnel	Tribunal de police	Tribunal de police OP 4 ^e et 5 ^e classe
2025	35 538	18 122	7 199	25 276
2024	38 208	20 209	7 303	23 695

Instruction

	Ouverture d'information	Fin d'information
2025	1 836	1 976
2024	1 721	1 682

Juge des libertés et de la détention

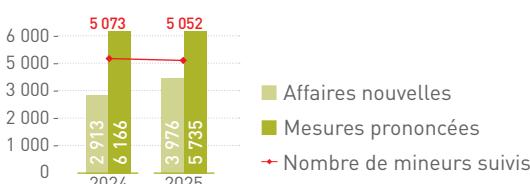
	Décisions rendues	Dont décisions sur la détention
2025	20 407	6 594
2024	19 632	5 886

Application des peines

	Milieu ouvert			Milieu fermé		
	Nouvelles saisines	Mesures clôturées	Affaires en cours	Nouvelles saisines	Mesures clôturées	Affaires en cours
2025	6 598	6 097	10 195	604	569	257
2024	6 999	6 062	9 692	505	485	222

JUSTICE DES MINEURS

Assistance éducative - Juge des enfants



Nombre de peines et mesures

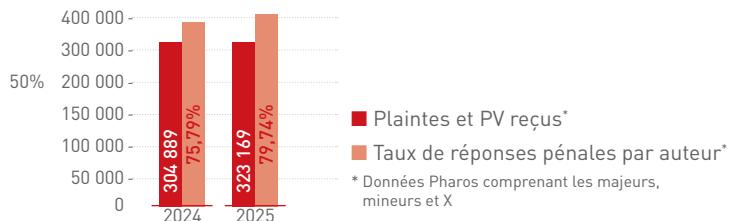
	Devant le TPE	Devant le JE
2025	1 262	1 648
2024	1 338	1 965

Post-sententiel

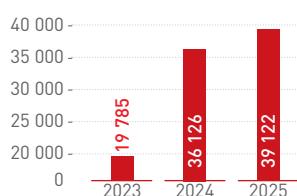
	Décisions d'application des peines
2025	726
2024	604



SERVICE PÉNAL

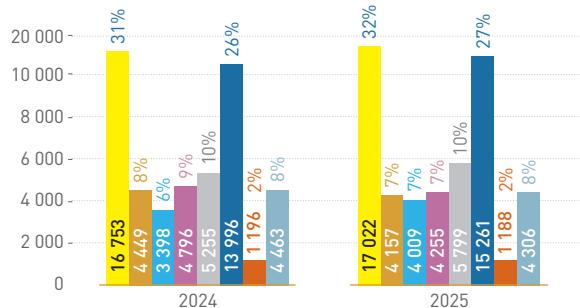


CONDAMNATIONS EXÉCUTÉES



RÉPARTITION DES POURSUITES (AUTEURS MAJEURS)

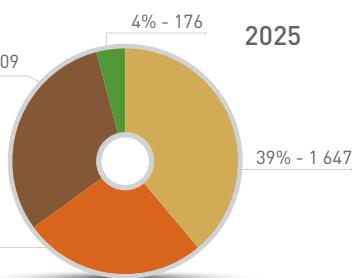
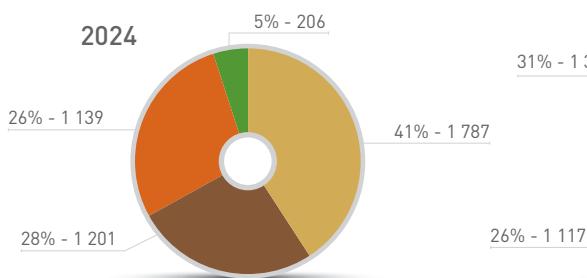
	Plaintes et PV reçus	Auteurs poursuivables	Procédures alternatives aux poursuites par auteur	Taux de réponse pénale
2025	316 571	61 889	10 241	79,42 %
2024	299 520	66 346	11 951	75,62 %



- Présentations au Parquet
 - Comparutions immédiates
 - Convocations par procès verbal
 - Comparutions sur reconnaissance préalable de culpabilité
 - Convocations par officier de police judiciaire
 - Ordonnances pénales
 - Citations directes
 - Saisines du juge d'instruction
- * Données Pharos par auteur

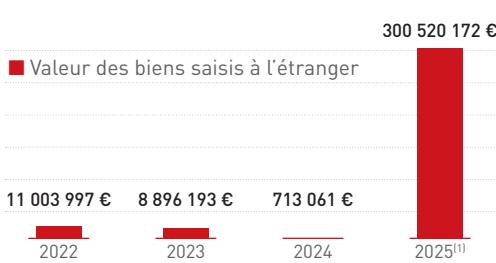
RÉPARTITION DES POURSUITES (AUTEURS MINEURS)

	Plaintes et PV reçus	Auteurs poursuivables	Procédures alternatives aux poursuites par auteur	Déferrals au Parquet	Taux de réponse pénale
2025	5 005	4 794	1 415	1 647	83,79 %
2024	5 512	5 759	1 926	1 787	77,65 %

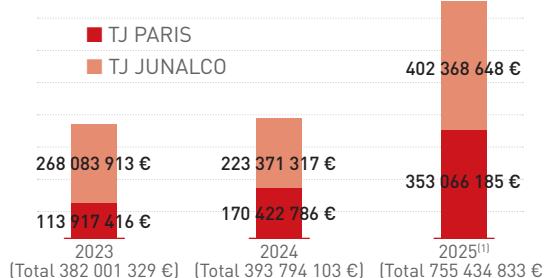


- Déferrals de mineurs
 - Convocations par officier de police judiciaire
 - Convocation par procès verbal (mineurs)
 - Saisines du juge d'instruction
- * Données Pharos par auteur

MONTANT DES BIENS SAISIS À L'ÉTRANGER CONTENTIEUX JUNALCO*



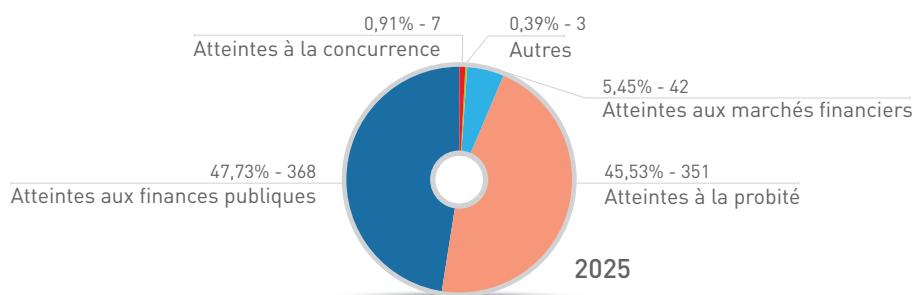
MONTANT DES SAISIES ET VENTE DE BIENS AVANT ET APRÈS JUGEMENT*





salle d'audience

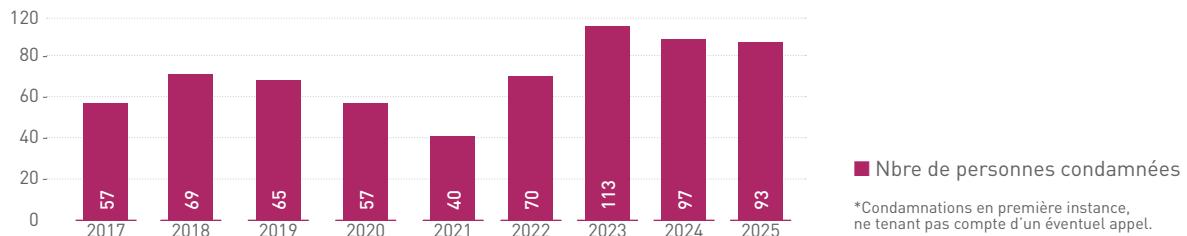
RÉPARTITION DES 771 PROCÉDURES EN COURS AU PARQUET NATIONAL FINANCIER PAR TYPE DE CONTENTIEUX



PROCÉDURES EN COURS

	2022	2023	2024	2025
Procédures en cours	708	781	766	771
Abus de marché	38	45	41	42
Atteintes à la concurrence	16	10	4	7
Atteintes aux finances publiques	331	352	359	368
Atteintes à la probité	314	370	357	351

NOMBRE DE PERSONNES CONDAMNÉES*



■ Nbre de personnes condamnées

*Condamnations en première instance,
ne tenant pas compte d'un éventuel appel.

SOMMES PRONONCÉES EN FAVEUR DU TRÉSOR PUBLIC*

En millions d'euros	Amendes	Confiscations	Dommages intérêts pour l'État	Sommes issues des contrôles fiscaux	Total
2016	17,4	10,5	284,6	1,6	314,1
2017	410,0	157,4	160,2	60,3	787,9
2018	269,4	116,4	408,8	7,2	828,8
2019	4 261,0	33,0	956,0	480,0	5 730,0
2020	2 091,6	121,9	18,7	8,1	2 240,3
2021	56,5	46,8	48,4	21,6	173,1
2022	680,4	3,9	109,9	865,8	1 660,0
2023	284,8	11,2	133,3	53,6	482,8
2024	26,5	35,0	10,6	131,8	203,9
2025	186,75	18,36	49,99	90,57	345,67
				TOTAL	12 877,8

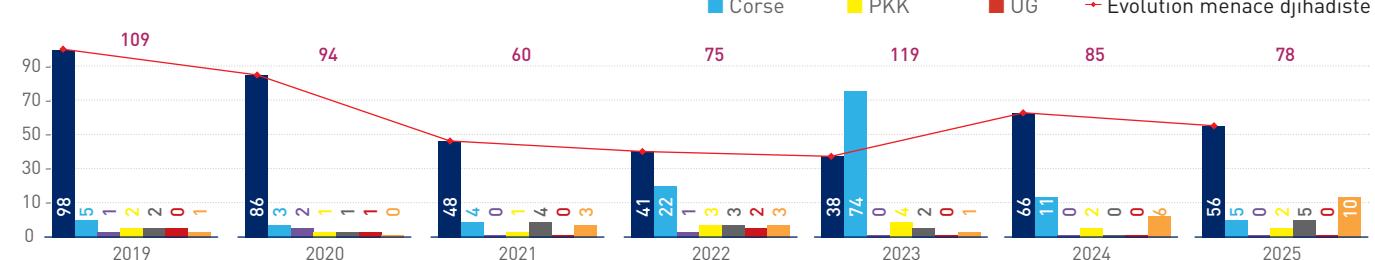
*Sommes prononcées dans les condamnations en première instance dans les procédures traitées par le PNF et dans les redressements fiscaux connexes, ne tenant pas compte d'un éventuel appel.

PARQUET NATIONAL ANTITERRORISTE



DIVISION LUTTE CONTRE LE TERRORISME

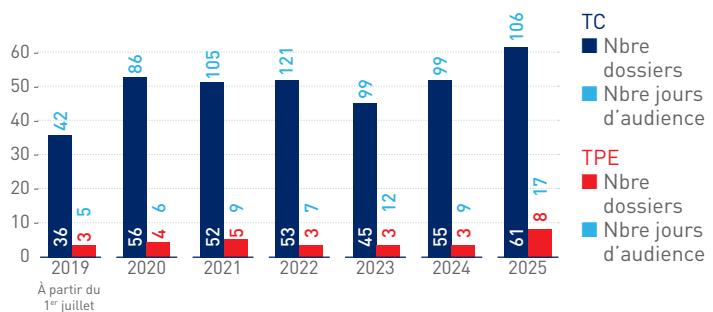
Saisines PNAT dans le contentieux terroriste



Cour d'assises en première instance, en matière terroriste : nombre de procès et nombre de jours d'audience

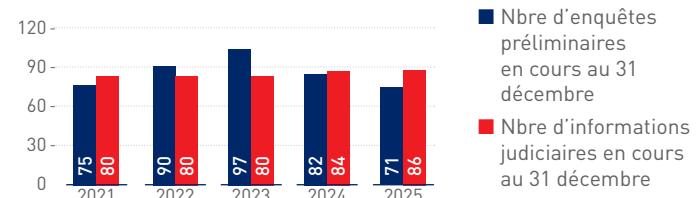
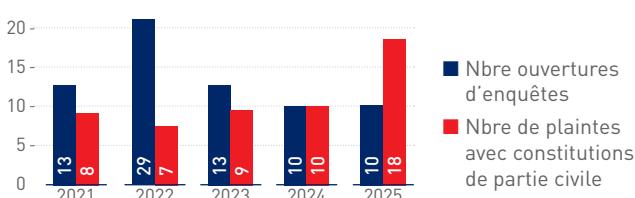


Tribunal correctionnel et tribunal pour enfants : nombre de procès et nombre de jours d'audience

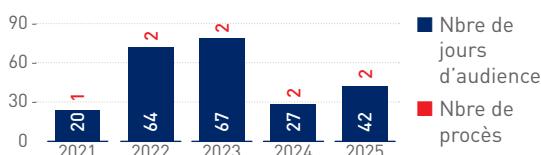


PÔLE LUTTE CONTRE LES CRIMES CONTRE L'HUMANITÉ ET CRIMES DE GUERRE

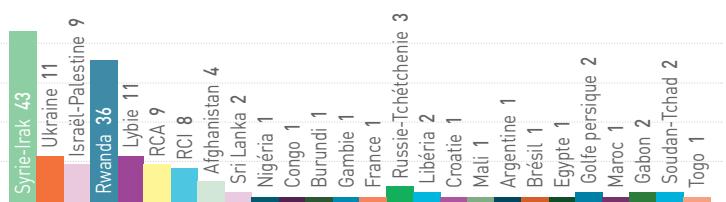
Saisines PNAT dans le contentieux crimes internationaux



Cour d'assises en première instance, en matière de crimes internationaux

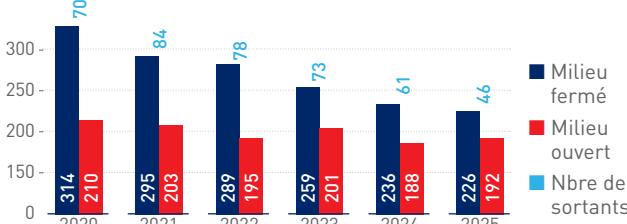


Procédures suivies au 31/12/2025

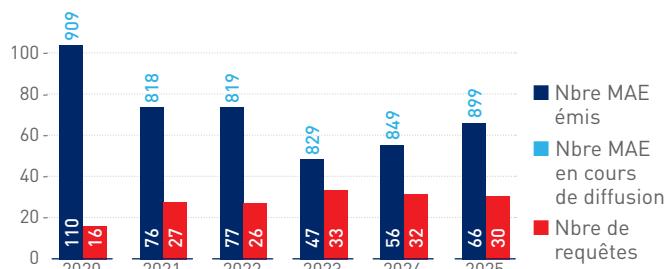


PÔLE EXÉCUTION DES PEINES

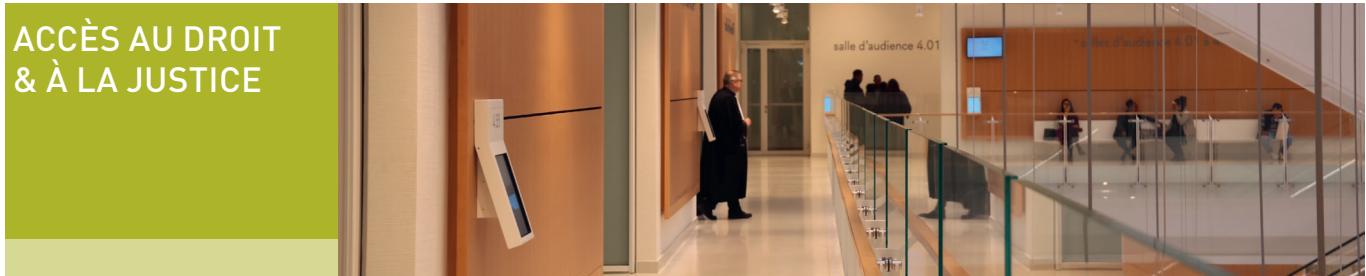
Nombre de condamnés en matière terroriste suivis et nombre de sortants de détention



Nombre de requêtes et de mandat d'arrêts européen



ACCÈS AU DROIT & À LA JUSTICE



Maisons de justice et du droit Point d'accès au droit	Nombre d'unités	Nombre de personnes accueillies ou renseignées en 2024	Nombre de personnes accueillies ou renseignées en 2025
Maison de justice et du droit	3	47 752	60 503
Point d'accès aux droit	1	7 355	10 331

Service d'accueil unique du justiciable	Nombre de personnes accueillies	Aide juridictionnelle	Nombre de personnes accueillies	Nombre de décisions	Délai moyen de traitement entre la fin de l'instruction et la notification
		2025	2024	2024	
2025	100 339	31 139	43 314	6,30 jours	
2024	98 763	29 160	37 341	9,29 jours	

EFFECTIFS



	Effectif réel	Effectif localisé		Effectif réel	Effectif localisé
Magistrats			Attachés de justice		
Siège	535,70	565	Siège	78	
Parquet	367	383	Parquet de Paris	50	
Parquet national financier	119,7	133	Parquet national financier	23	
Parquet national antiterroriste	19	19	Parquet national antiterroriste	2	
	30	30		3	
Magistrats honoraires	20		Assistants de justice		
Exerçant des fonctions juridictionnelles	20		Siège	45	
Magistrats à titre temporaire	22		Parquet de Paris	29	
Délégués du procureur	18		Parquet national financier	12	
Assistants spécialisés			Parquet national antiterroriste	1	
Siège	47			3	
Parquet de Paris	22		Greffe du siège		
Parquet national financier	11		Fonctionnaires	984	1 077
Parquet national antiterroriste	9		Contractuels catégorie A	928	
	5		Contractuels catégorie B	4	
			Contractuels catégorie C	9	
			Contractuels C justice de proximité	29	
			Contractuels C technique	8	
			+ 6 interprètes A	6	
			Greffe des parquets		
			Fonctionnaires	335	425
			Contractuels catégorie A	371	
			Contractuels catégorie B	3	
			Contractuels catégorie C	10	
			Contractuels C technique	19	
			+ 6 interprètes A	4	

TRIBUNAL JUDICIAIRE DE PARIS

Parvis Robert Badinter 75859 PARIS Cedex 17 - Téléphone 01 44 32 51 51 - www.tribunal-de-paris.justice.fr/75

Parquet de Paris @parquetdeparis PNF PNAT @pr_financier



PARQUET
NATIONAL
FINANCIER

SYNTÈSE
2025







ÉDITO 2025

Consolider et innover

Co-écrit sous la plume commune des deux procureurs s'étant succédé à la tête du parquet national financier, cet éditorial entend dresser un bilan de l'année judiciaire 2025, et projeter les perspectives pour l'année 2026 qui s'ouvre.

A bien des égards, l'année 2025 aura été une année marquante pour le parquet national financier (PNF).

Au cours du premier trimestre, un procès hors norme a ainsi fortement impacté son fonctionnement, mobilisant à la fois les effectifs présents à l'audience ou impliqués dans sa préparation, mais aussi toutes celles et tous ceux qui lui ont permis, durant cette période, de continuer à fonctionner normalement.

Comme en illustre le nombre de 771 procédures en cours à la fin de l'année 2025 (contre 766 en fin d'année 2024), l'activité pénale est ainsi demeurée particulièrement soutenue, portant au nombre de 43 la moyenne de procédures suivies par magistrat.

La répartition par champ de contentieux poursuit sa tendance avec la prépondérance des contentieux fiscaux et de probité – respectivement 48% et 46% des procédures suivies par le PNF. Les atteintes aux marchés financiers représentent une part plus marginale de 5% et le contentieux des pratiques anticoncurrentielles, en croissance, occupe aujourd'hui près d'1% du portefeuille de nos procédures.

Après plus de 11 années d'activité opérationnelle, le PNF est désormais pleinement ancré dans le paysage institutionnel et international.

Au plan national, cela s'est traduit par la participation à plusieurs travaux auprès de nos partenaires institutionnels que sont la Cour des Comptes, l'Agence Française Anticorruption et la Haute Autorité pour la Transparence de la Vie Publique. A ce titre, la publication en 2025 du Plan national pluriannuel de lutte contre la corruption 2025 – 2029, par le Ministère de la Justice et le Ministère des Comptes Publics, apparaît comme un nouvel axe fort de la lutte contre la corruption dans un cadre interministériel.

Sur le volet international, une initiative a été portée par le PNF avec la création, aux cotés du Serious Fraud Office britannique et du Ministère Public de la Confédération helvétique, le 20 mars dernier, du Groupe d'Action International des Procureurs Anticorruption. Ce Groupe d'Action, ou « **Taskforce** », a notamment pour ambition d'affirmer l'engagement commun de ces trois autorités de poursuite dans la lutte contre la corruption transnationale, de renforcer leur synergie et leur coopération dans les dossiers communs, en facilitant les échanges opérationnels et la connaissance de leurs organisations et fonctionnements respectifs.

Le rayonnement international du PNF a, par ailleurs, été illustré par une participation importante aux instances et sommets au sein des organisations internationales que sont l'Organisation de Coopération et de Développement Economique (OCDE) ou l'Office des Nations Unies contre la Drogue et le Crime (ONUDC). La 11ème Conférence des Etats-parties à la Convention des Nations Unies contre la Corruption (Convention de Merida), qui s'est déroulée à Doha du 15 au 19 décembre et à laquelle le PNF était représenté, a permis de riches échanges avec des autorités judiciaires étrangères de haut niveau.

Enfin, des déplacements d'études de membres du PNF ont permis de renforcer la coopération pénale avec de nombreux Etats dont le Liban, le Sénégal, l'Irak, les Emirats-Arabes-Unis, les Etats-Unis ou encore la Norvège.

2025 marque, enfin, la fin du mandat de Jean-François BOHNERT – cosignataire du présent édito – en qualité de procureur de la République financier après 6 années d'exercice.

Durant l'année 2026 qui s'ouvre, le PNF continuera naturellement à se montrer d'une particulière vigilance quant aux manquements à la probité, qui sapent la confiance de nos concitoyens dans la capacité de l'Etat à défendre le pacte républicain. Dans un contexte économique marqué par un déficit public sans précédent, une vigilance accrue sera portée aux procédures fiscales à fort enjeu, mais également aux dossiers d'atteintes à la probité ou à la concurrence impactant les finances publiques : détournement de fonds publics et ententes en vue de se répartir des marchés publics notamment. L'important travail de saisies au cours des enquêtes préliminaires et le suivi effectué avec l'Agence de Gestion et de Recouvrement des Avoirs Criminels (AGRASC) seront poursuivis et dynamisés.

Ce travail s'appuiera sur le concours efficace des services d'enquêtes avec lesquels le PNF travaille habituellement, qu'il s'agisse de l'Office Central de Lutte contre la Corruption et les Infractions Financières et Fiscales (OCLIFF), de l'Office National Anti-Fraude (ONAF), de la Brigade Financière et Anti-Corruption (BFAC) de la Préfecture de Police, de la Section de Recherches (SR) de Paris ; mais aussi avec celui des services territoriaux mobilisés plus ponctuellement. L'engagement de l'ensemble de ces acteurs au service de la lutte contre la délinquance économique et financière doit ici être souligné.

Le PNF assurera ainsi, avec détermination, les missions qui lui ont été confiées, dans le strict respect de la loi et des obligations déontologiques auxquelles sont tenus les magistrats. De même, le PNF continuera à se montrer attentif au respect du contradictoire et à apporter une réponse pénale adaptée et diversifiée, toujours avec le souci d'une application stricte de la loi.

2026 marquera également le dixième anniversaire de la loi SAPIN 2, qui a introduit de nouvelles modalités procédurales dont le PNF s'est particulièrement saisi, à l'image de la Convention Judiciaire d'Intérêt Public (CJIP). Cette loi fondatrice a aussi et surtout fait émerger de nouveaux acteurs essentiels à l'action du PNF. L'importante dynamique partenariale du PNF, essentielle à l'efficacité de ses actions, sera poursuivie en France comme auprès de ses homologues étrangers.

L'année judiciaire 2026 sera enfin marquée par l'établissement du parquet national anticriminalité organisée (PNACO) au sein du tribunal judiciaire de Paris. Le dialogue avec ce nouvel interlocuteur majeur, déjà amorcé dans un esprit de coopération constructif, permettra aux deux parquets d'être complémentaires dans leur action judiciaire.

Résolument tournés vers l'avenir et au nom de l'ensemble des magistrats, greffiers et fonctionnaires du PNF, nous profitons du présent édito pour souhaiter à chacune et chacun une belle et heureuse année 2026.





LE PNF ET SON ÉQUIPE

■ Qui **SOMMES-NOUS** ?

Le PNF est un parquet à compétence nationale, spécialisé en matière de grande délinquance économique et financière. Il a été créé par une loi du 6 décembre 2013 et a débuté son activité le 1^{er} février 2014.



■ Notre **ÉQUIPE**

20 Magistrats

Ils travaillent en binôme sur les dossiers dont ils ont la charge et se rendent ensemble à l'audience dans les affaires les plus complexes. Chaque binôme de magistrats suit en moyenne 90 dossiers qui ont en commun leur grande complexité.

9 Assistants spécialisés

2 Attachées de justice

1 Assistant de justice

Ils apportent leur expertise en matière fiscale, boursière, comptable, informatique, de commande publique, de droit de la fonction publique, de droit de la concurrence et de saisies et confiscations. Ils travaillent en étroite collaboration avec les magistrats et les enquêteurs au cours des investigations et peuvent assister à l'audience.

19 Membres de l'équipe de greffe

Chaque greffier assiste 2 ou 3 magistrats en se chargeant de la gestion de leur portefeuille de dossiers tout au long de la chaîne pénale, de l'ouverture d'enquête jusqu'à l'exécution des peines.

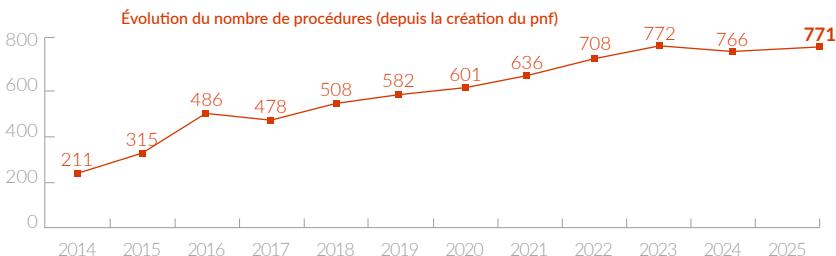


L'ANNÉE 2025 EN QUELQUES CHIFFRES

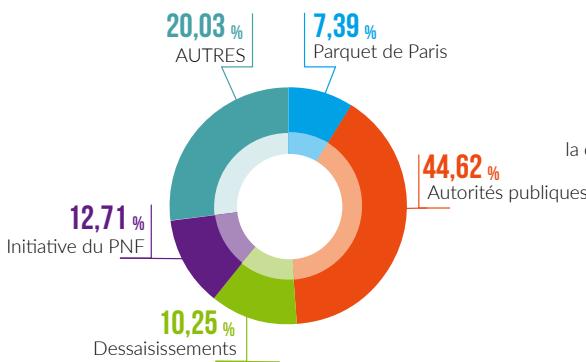
NOMBRE DE PROCÉDURES TRAITÉES

771 procédures en cours :

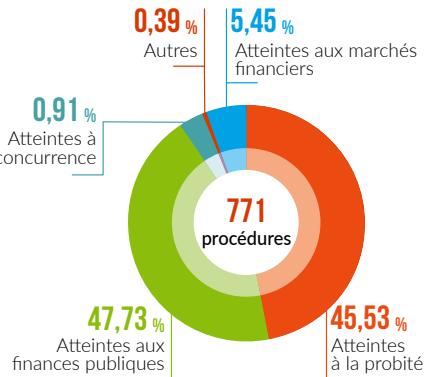
- dont **86 %** en enquête préliminaire et **14 %** en information judiciaire.
- **249** procédures ouvertes et **241** clôturées en 2025.



ORIGINE DES PROCÉDURES



RÉPARTITION PAR CONTENTIEUX



L'INTERNATIONAL EN 2025

- **58** demandes d'entraide pénale internationale émises par le PNF.
- **101** demandes d'entraide pénale internationale émanant d'autorités judiciaires étrangères en cours à la fin de l'année 2025.



LES RÉSULTATS 2025

AFFAIRES TERMINÉES*

	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Nombre de personnes condamnées	57	40	70	113	97	93
Interdictions (professionnelles, exercices d'une fonction publique, marchés publics) et inéligibilités	30	16	19	71	45	53
Mandats d'arrêt	2	0	7	8	10	16

En 2025, 14 personnes ont été relaxées devant le tribunal correctionnel, ce qui représente un **taux de relaxe de 15,05%**.

SOMMES PRONONCÉES EN FAVEUR DU TRÉSOR PUBLIC EN 2025

12,88 milliards d'euros : montant total des sommes prononcées en faveur du Trésor public depuis 2014.

En millions d'euros	Amendes	Confiscations	Dommage intérêts pour l'état	Sommes issues des contrôles fiscaux**	Total
2014	6,0	-	-	-	6,0
2015	4,8	-	0,4	-	5,2
2016	17,4	10,5	284,6	1,6	314,1
2017	410,0	157,4	160,2	60,3	787,9
2018	269,4	116,4	408,8	7,2	801,8
2019	4 261,0	33,0	956,0	480,0	5 730,0
2020	2 091,6	121,9	18,7	8,1	2 240,3
2021	56,5	46,8	48,4	21,6	173,3
2022	685,4	5,1	225,4	871,0	1 786,9
2023	284,8	11,2	133,3	53,6	482,8
2024	26,5	35,0	10,6	131,8	203,9
2025	186,75	18,36	49,99	90,57	345,67
					Total : 12 877,8

Les sommes prononcées en faveur du Trésor public dans les procédures terminées en 2025 s'élèvent ainsi à **345,6 millions d'euros**.

*Les données des affaires dites terminées correspondent aux sanctions prononcées en première instance par le tribunal correctionnel de Paris et ne prennent pas en compte les conséquences sur ces peines des éventuelles décisions d'appel ou de cassation prononcées ultérieurement.

**Les « sommes issues des contrôles fiscaux » correspondent aux sommes recouvrées par l'administration fiscale dans les procédures administratives connexes aux procédures pénales traitées par le PNF, en cas de condamnation ou de convention judiciaire d'intérêt public.



QUELQUES ÉVÉNEMENTS MARQUANTS

06/01 au 08/04 2025

Audience dans le dossier dit « du financement libyen de la campagne présidentielle de 2007 » ayant mobilisé 5 membres du PNF à temps plein durant la période (appels en cours)

13/02/2025

Audition au Sénat par la commission d'enquête d'évaluation des outils de lutte contre la délinquance financière, la criminalité organisée et le contournement des sanctions internationales



20/03/2025

Création du Groupe d'Action International des Procureurs Anticorruption avec le Serious Fraud Office (Royaume-Uni) et le Ministère Public de la Confédération (Suisse) au Foreign Office britannique, Londres



16/05/2025

Rencontre inter-juridictionnelle avec la chambre régionale des comptes d'Auvergne-Rhône-Alpes et les parquets généraux de Lyon et Riom



03 AU 06/02/2025

Déplacement d'étude en Iraq et participation à un séminaire franco-iraquien relatif à la lutte contre la criminalité organisée transnationale



05/03/2025

Condamnations d'anciens cadres dirigeants du Groupe Aéroport de Paris dans le cadre de l'attribution de marchés publics de sécurité (appels en cours)



29/04/2025

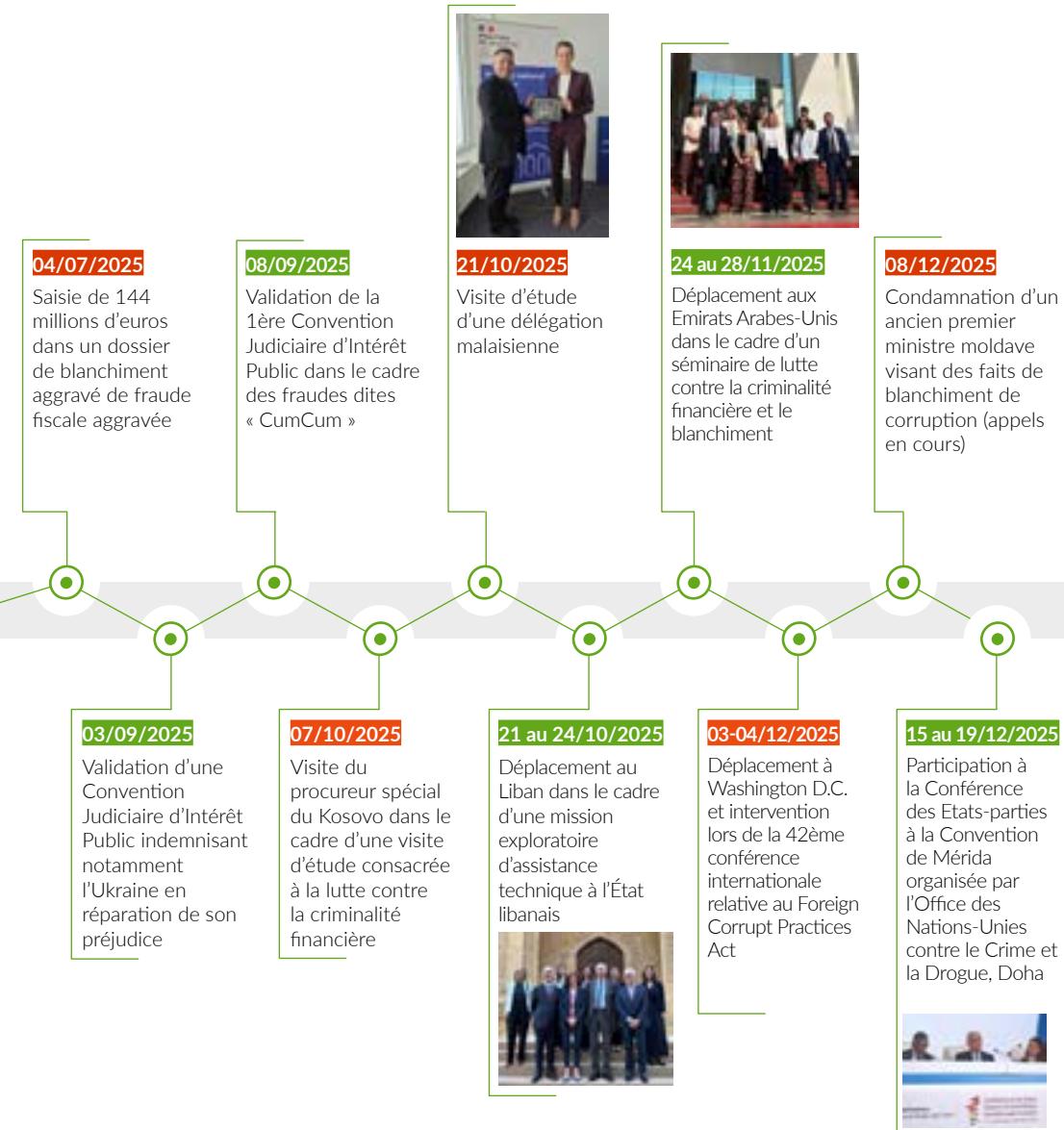
Condamnation d'une personne morale notamment pour des faits de corruption d'agents publics étrangers en Indonésie, et association de malfaiteurs en vue de commettre une extorsion (appels en cours)



23 au 27/06/2025

Participation aux travaux de l'Organisation de Coopération et de Développement Economiques dans le cadre du « Working Group on Bribery and Corruption » et du « Law Enforcement Officials Meeting »







LA CRÉATION DU GROUPE D'ACTION INTERNATIONAL DES PROCUREURS ANTICORRUPTION

L'activité du PNF, empreinte d'une très forte dimension internationale – près d'un tiers des procédures du PNF induisent le recours à l'entraide pénale –, aura connu une nouvelle étape dans le développement du partenariat avec ses homologues étrangers. Une initiative commune au PNF, au Serious Fraud Office (SFO) britannique et au Ministère Public de la Confédération (MPC) helvétique, a été nouvellement portée dans la lutte contre la corruption internationale.

A cette fin, Jean-François Bohnert, Nick Ephgrave et Stefan Blättler ont co-signé une déclaration commune au sein du Foreign Office britannique et en présence de Monsieur **Stephen Doughty** – Secrétaire d'Etat britannique en charge de l'Europe et des Etats-Unis – à Londres le 20 mars 2025, afin de renforcer les liens entre les trois institutions et d'impulser une nouvelle dynamique dans la répression des atteintes à la probité, domestiques et internationales.



La déclaration, consacrant la création du **Groupe d'Action International des Procureurs Anticorruption**, propose 3 objectifs précis :

- l'échange régulier de vues et de stratégie ;
- un partage optimisé de bonnes pratiques afin de tirer pleinement parti de l'expertise de chaque institution ;
- la conception de projets de coopération opérationnelle.



Une dizaine de membres du PNF, magistrats, assistants spécialisés et attachés de justice se sont emparés de ce nouvel espace de dialogue et de coopération pénale internationale, au travers de sa déclinaison opérationnelle. Un groupe de travail réunissant des représentants des trois entités a ainsi été constitué. Il s'est réuni une première fois dans les locaux du PNF, puis à 4 reprises en distanciel, permettant d'accentuer les liens forts qui préexistaient, mais aussi de mieux connaître le fonctionnement des autorités partenaires.

Par ailleurs, les échanges réguliers entre les membres du Groupe d'Action, ou **TaskForce**, ont déjà permis de faciliter l'identification d'interlocuteurs utiles au sein des trois autorités de poursuite et de faire accélérer le traitement de plusieurs demandes d'entraide pénale internationale. De plus, dans les affaires et procédures déjà en cours et conduites conjointement par plusieurs autorités judiciaires du Groupe, les réunions régulières ont réellement facilité la coopération et l'avancement des dossiers.

Au-delà des aspects très opérationnels, les points réguliers avec nos homologues induisent un travail prospectif sur les nouvelles formes de corruption transnationale, l'identification de schémas d'infractions à la probité inédits, ou encore l'analyse ciblant certains secteurs d'activité économique ou régions du globe.

Salué par la communauté judiciaire internationale et relayé dans la presse spécialisée, l'avènement de la TaskForce comme nouvel instrument européen de renforcement de la lutte contre la corruption internationale a été consacré à de multiples occasions en 2025, lors de grands événements internationaux, comme lors de la Conférence des Etats parties à la Convention des Nations Unies contre la corruption qui s'est réunie à Doha du 15 au 19 décembre 2025, mais aussi de colloques ou de réunions formelles des trois chefs des institutions membres.

Un événement, destiné notamment à présenter les bonnes pratiques et à renforcer la coopération internationale dans la lutte contre la corruption transnationale, sera coorganisé par le Groupe d'Action, à Londres au printemps.



LA COMPARUTION SUR RECONNAISSANCE PRÉALABLE DE CULPABILITÉ

Prévue par les articles 495-7 à 495-16 du code de procédure pénale (CPP), la comparution sur reconnaissance préalable de culpabilité (CRPC) constitue un outil de justice négociée dont le PNF s'est pleinement saisi, dans la mesure où il permet une réponse pénale adaptée aux enjeux du dossier, recueillant l'adhésion de la personne poursuivie, et garantissant les droits de la victime, et ce sous le contrôle d'un juge.

UNE EXTENSION DU PÉRIMÈTRE DE LA CRPC

Quatre lois ont successivement étendu le champ et les conditions d'application de la CRPC, permettant son développement dans le domaine économique et financier.

La loi du 23 octobre 2018, relative à la lutte contre la fraude, a modifié l'article 495-16 du CPP permettant désormais d'envisager cette réponse pénale pour les délits de fraude fiscale visés aux articles 1741 et 1743 du code général des impôts.

La loi du 23 mars 2019, pour la programmation 2018-2022 et de réforme de la justice, a rehaussé le seuil de la peine d'emprisonnement pouvant être proposée par le procureur de la République, désormais porté à trois ans au lieu d'un an précédemment.

La loi du 22 décembre 2021, pour la confiance dans l'institution judiciaire, a permis au prévenu ayant déjà fait l'objet d'une citation directe, d'une convocation en justice ou d'une ordonnance de renvoi, de bénéficier de la procédure de CRPC. Elle a également prévu la possibilité d'une CRPC en cause d'appel.

La loi du 20 novembre 2023 d'orientation et de programmation du ministère de la justice 2023-2027 a permis au procureur de la République, en cas d'échec d'une première CRPC, de saisir à nouveau, à une seule reprise, le président du tribunal judiciaire ou le juge délégué par celui-ci d'une requête en homologation de peine.

La possibilité de recourir à la CRPC est donc désormais prévue pour une partie très importante du contentieux traité par le PNF et permise y compris à un stade très avancé de la procédure.

Personnes visées	Physiques ou morales
Champ d'application	Ensemble du contentieux du PNF
Moment	À tout moment, même si le tribunal est saisi et même en cause d'appel
Condition	Reconnaissance des faits et de leur qualification
Peines pouvant être proposées	Emprisonnement < 3 ans (ou moitié de la peine encourue), amende, peines complémentaires
Effets	Condamnation, inscription au casier judiciaire sauf exclusion prononcée, premier terme d'une éventuelle récidive
Garanties	Avocat obligatoire, délai de réflexion, droit d'appel de la personne condamnée
Conséquence en cas d'échec	Possibilité de nouvelle proposition de peine, ou d'une citation devant le tribunal correctionnel

En pratique, la procédure de CRPC intervient majoritairement après une enquête préliminaire et l'ouverture d'une phase contradictoire prévue par l'article 77-2 du CPP, au cours de laquelle les parties ont accès au dossier, et après des échanges entre le parquet et l'avocat de la personne mise en cause, lesquels portent sur la nécessaire reconnaissance des faits et sur le choix d'une peine adaptée. Si la négociation aboutit, le procureur en charge de ce dossier reçoit le mis en cause, accompagné de son avocat, afin de vérifier que celui-ci reconnaît les faits et accepte la peine proposée. Le mis en cause comparait ensuite devant le président du tribunal judiciaire ou son délégué, saisi par une requête en homologation.

UNE EXTENSION STATISTIQUE DU RECOURS À LA CRPC POUR LE TRAITEMENT DES DOSSIERS DU PNF

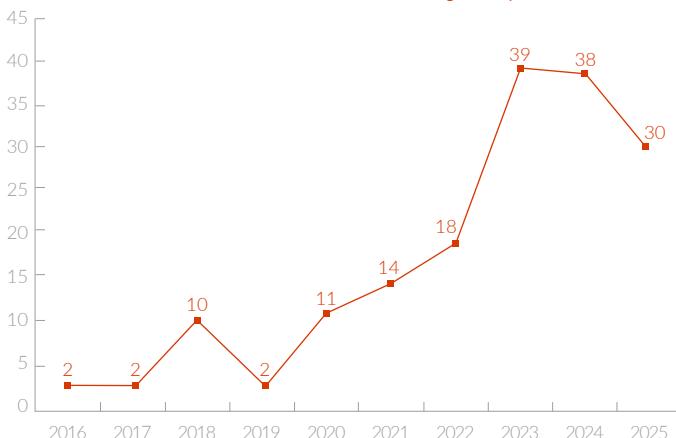
Depuis la création du PNF, 709 condamnations ont été prononcées, dont 166 en CRPC.

23% (23,4%) des condamnations prononcées dans les procédures suivies par le PNF intègrent donc dans le cadre d'une procédure de CRPC.

Ce ratio progresse à travers le temps.

Pour l'année 2025, 63 personnes ont été condamnées en audience correctionnelle collégiale, et 30 l'ont été dans le cadre d'une procédure de CRPC, soit plus de 32% (32,25%). En 2024, ce chiffre était de 39% (39,18%), et seulement de 19% en 2020.

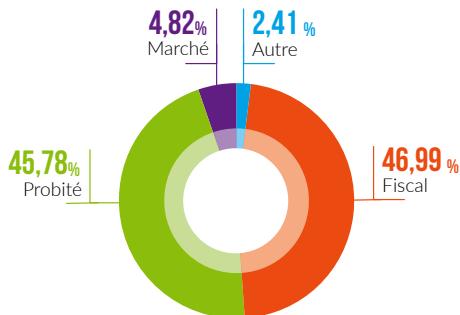
Évolution du nombre de CRPC PNF homologuées depuis 2014



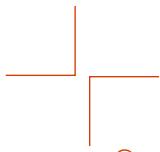
L'extension se vérifie également s'agissant du champ des contentieux : initialement plutôt choisie pour traiter la matière fiscale (2/3 en 2021), on constate désormais un équilibre entre les CRPC fiscales et les CRPC probité et une émergence des atteintes aux marchés (2 en 2025).

Les condamnations en CRPC, depuis la création du PNF, se répartissent de la façon suivante :

Répartition des CRPC PNF homologuées par nature de contentieux depuis 2014







Contacts :

**PARQUET
NATIONAL
FINANCIER**

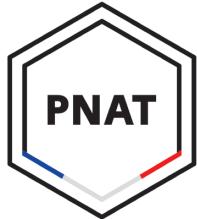
Parvis du tribunal de Paris
75 859 PARIS Cedex 17

 01 44 32 99 76

 pr-financier.tj-paris@justice.fr

 Parquet national financier
<https://www.linkedin.com/company/parquet-national-financier>





PARQUET NATIONAL
ANTITERRORISTE

SYNTHÈSE
2025



Édito

Dans la continuité de l'année 2024, l'activité au cours de l'année 2025 du parquet national antiterroriste demeure marquée par la prédominance de la menace terroriste djihadiste, qui représente 87% des procédures suivies, et traduit une inscription durable dans une phase de tension élevée, avec un nombre d'enquêtes ouvertes toujours nettement supérieur à celui des années 2021 à 2023, au plus haut depuis les cinq dernières années.

Ces procédures djihadistes sont marquées par deux tendances nettes :

- Le rajeunissement des personnes mises en examen, observé de manière croissante depuis fin 2023 au niveau européen, se poursuit. 22 mineurs ont ainsi été mis en examen en 2025 pour une infraction terroriste suivie par le PNAT, pour représenter désormais le tiers des procédures ouvertes en 2025 et 20% des personnes mises en examen au cours de cette année.
- L'évolution de la nature des procédures initiées par le PNAT, puisque désormais la très grande majorité des procédures ouvertes en 2025 concerne des actions violentes ou projets d'action violente visant le territoire français, élaborés par des individus sans lien direct avec les organisations terroristes, mais s'inspirant de l'abondante propagande djihadiste qu'elles diffusent sur les différents réseaux sociaux et s'autoaffiliant aux projets mortifères de celles-ci.

Si l'année 2024 n'avait connu aucun décès des suites d'une action terroriste en France, 3 attentats d'inspiration djihadiste ont été commis en 2025 à Apt (84), Mulhouse (68) et Lyon (69), ayant occasionné le décès de 2 personnes. 7 attentats ont par ailleurs été déjoués grâce à l'action de la Direction générale de la sécurité intérieure, sur ce segment du contentieux.

A côté de la menace djihadiste, et sans commune mesure en termes de volumétrie, la recrudescence du contentieux de l'ultradroite radicale violente mérite d'être soulignée. Sur ce champ idéologique protéiforme, en 2025 le nombre d'enquêtes ouvertes est le plus élevé depuis 2012 ; 3 attentats ont été déjoués en 2025 et 1 attaque mortelle a été commise à Puget sur Argens (83) le 31 mai.

La menace liée au terrorisme d'Etat enfin, mobilise également toute notre attention, avec 3 enquêtes ouvertes en 2025 par le PNAT, dont deux pour des tentatives d'assassinat commanditées par des Etats étrangers contre leurs opposants localisés sur notre territoire.

En matière de crimes internationaux, l'année 2025 a été marquée par l'évolution significative du nombre de plaintes analysées par le pôle, toutes zones géographiques confondues. Le quart des 157 procédures suivies sous ces qualifications par le PNAT concerne désormais la zone Proche-Orient. La temporalité des événements, objets des enquêtes s'est nettement raccourcie, avec notamment une enquête de flagrance ouverte en 2025.

Le suivi des personnes condamnées en matière terroriste demeure également un des enjeux majeurs du PNAT. Si le nombre de détenus TIS sortant de détention diminue,

l'action du pôle de l'exécution des peines du PNAT, en lien avec les juges d'application des peines antiterroriste, est tournée vers la prévention de la réitération par l'anticipation, plusieurs années avant la fin de peine, des mesures de suivis envisageables et adaptées au condamné. Les actions conduites en 2025 ont notamment permis de renforcer, plus encore, la coordination et l'articulation de l'ensemble des partenaires afin de garantir un partage idéal des informations et une prise en charge effective dès la sortie de détention.

L'année 2025 aura permis le jugement en première instance devant la cour d'assises spécialement composée en matière terroriste de 5 procédures ouvertes à la suite d'attentats commis sur le territoire national (attentats de la rue Appert à Paris, de la Basilique de Nice, de la rue Victor-Hugo à Lyon, de Condé-sur-Sarthe et de Romans sur Isère), outre le dossier dit des « Otages de Daesh ». En matière de crimes internationaux, deux procès se sont tenus, dont le premier procès concernant la République démocratique du Congo à l'automne dernier. Si l'activité devant la 16ème chambre du tribunal correctionnel est restée en volume identique à 2024, avec quelques dossiers significatifs audiencés (un groupuscule d'ultra-droite radicale violente ou encore le premier procès en matière de financement du terrorisme impliquant une personne morale), le nombre de procédures jugées en matière terroriste par le tribunal pour enfants est passé de 3 à 7, conséquence logique du rajeunissement des mis en cause.

L'année 2026 marquera, en matière de procès, une évolution de l'économie générale des procédures audiencées devant la cour d'assises spécialement composée. Après le jugement ces dernières années de la quasi-totalité des attentats commis sur le territoire national depuis 2015, 2026 sera principalement consacrée au jugement des procédures diligentées à l'encontre de djihadistes revenant de zone Irako-syrienne : 17 dossiers concernant des femmes, dont 13 rapatriées par les autorités françaises, et 4 dossiers impliquant des hommes. En matière de crimes internationaux, deux procès sont audiencés en première instance en 2026, comme chaque année depuis désormais 3 ans, dont le premier procès d'un djihadiste, membre de Daesh, pour des crimes internationaux commis au préjudice de la minorité yézidie en Syrie.

Si plusieurs procédures relatives au contentieux de l'ultradroite radicale violente devraient être audiencées devant le tribunal correctionnel en 2026, l'évolution d'activité la plus marquante devrait être celle de l'activité de jugement du tribunal pour enfants, où sont d'ores et déjà envisagées 8 procédures au premier trimestre 2026.

Toujours engagé dans le développement de la coopération internationale, gage d'efficacité des procédures comportant des éléments d'étranéité, le parquet national antiterroriste recevra ses partenaires habituels, notamment allemands, belges, néerlandais, italiens, espagnols, britanniques ou marocains, dans le cadre de plusieurs réunions bi ou multilatérales permettant un diagnostic croisé de l'état de la menace terroriste, la mise en commun des décisions judiciaires significatives, le développement de synergies dans le cadre des enquêtes. La reprise des relations diplomatiques entre la France et la Syrie enfin, pourrait permettre la mise en œuvre d'une coopération judiciaire entre les deux pays, alors que le parquet national antiterroriste y a un intérêt majeur, tant dans la lutte antiterroriste que dans celle contre l'impunité des auteurs des crimes commis sous l'ancien régime syrien.

L'année 2026 sera enfin l'occasion de revenir sur 40 années d'évolution de la justice antiterroriste, à l'occasion de l'anniversaire de la loi n°86-1020 du 9 septembre 1986 relative à la lutte contre le terrorisme et aux atteintes à la sûreté de l'Etat, dans le cadre d'un séminaire organisé par la juridiction parisienne permettant de partager les réflexions et les perspectives sur la lutte antiterroriste.

Olivier CHRISTEN,
Procureur de la République antiterroriste

LE PARQUET NATIONAL ANTITERRORISTE ET SON ÉQUIPE

QUI SOMMES NOUS ?

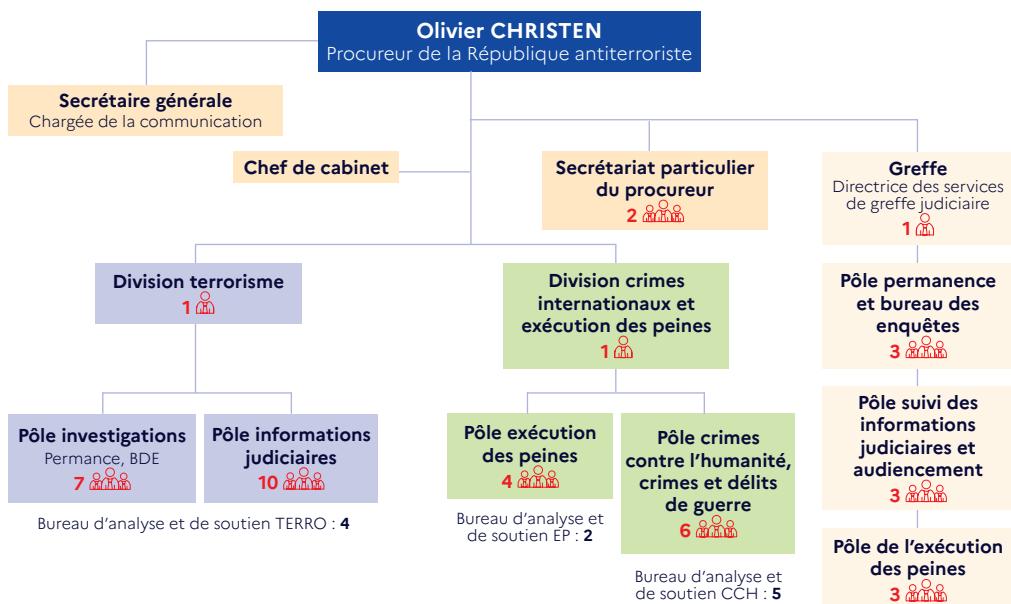
Instauré par l'article 69 de la loi n°2019-222 du 23 mars 2019 de programmation 2018-2022 et de réforme pour la justice, le parquet national antiterroriste (PNAT) a été installé le 1^{er} juillet 2019.



Parquet autonome placé auprès du tribunal judiciaire de Paris à l'instar du parquet de Paris, du parquet national financier et désormais du parquet national anti-criminalité organisée, le PNAT est compétent dans les domaines suivants :

- Infractions terroristes ;
- Infractions relatives à la prolifération d'armes de destruction massives visées à l'article 706-167 du CPP ;
- Crimes contre l'humanité, crimes et délits de guerre ;
- Exécution des peines des personnes condamnées pour ces infractions.

NOTRE ÉQUIPE

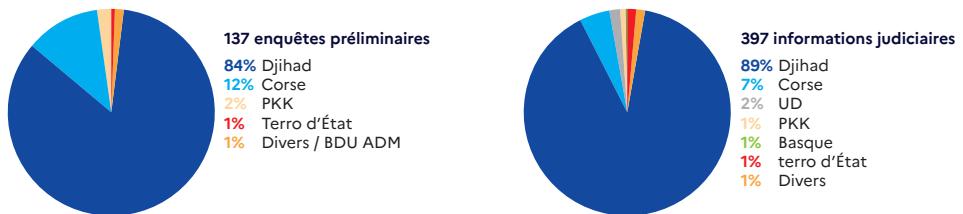


- 30 magistrats dont 2 référents victimes, 1 référent cyber, 1 référent NRBC, 1 référent financement et 3 affectés à la section des mineurs du pôle informations judiciaires ;
- 13 membres de l'équipe de greffe ;
- 12 membres de l'équipe juridictionnelle.

LUTTE CONTRE LE TERRORISME

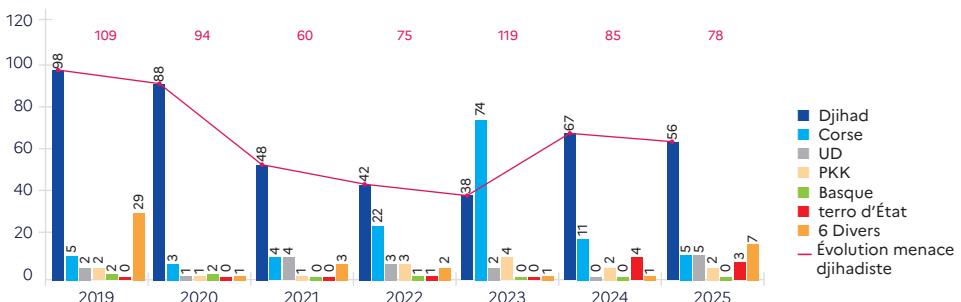
ACTIVITÉ EN MATIÈRE DE TERRORISME

Répartition par contentieux des 532 procédures en cours au 31 décembre 2025

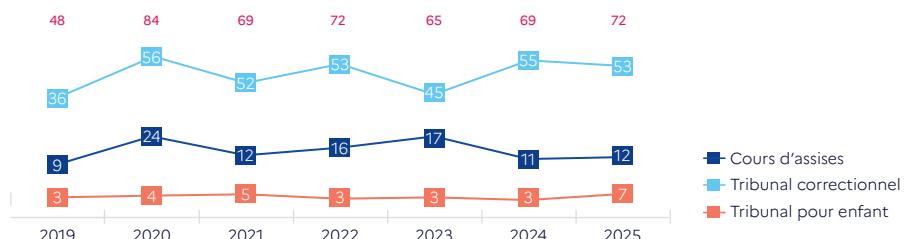


Après une période de net recul entre 2021 et 2023, la menace djihadiste, prégnante en matière de terrorisme, s'inscrit de nouveau à la hausse, depuis 2024. **L'autonomisation de certains auteurs**, non affiliés à une organisation terroriste, et une plus grande **flexibilité idéologique**, particulièrement chez les mineurs et jeunes adultes, sont les principaux marqueurs des nouvelles formes de djihadisme. Par ailleurs, sans commune mesure en termes de volumétrie, l'année 2025 a vu la montée en puissance de la menace d'Ultra-droite, avec un premier attentat commis au nom de cette idéologie, et la résurgence du terrorisme d'Etat.

Nombre d'enquêtes ouvertes par contentieux

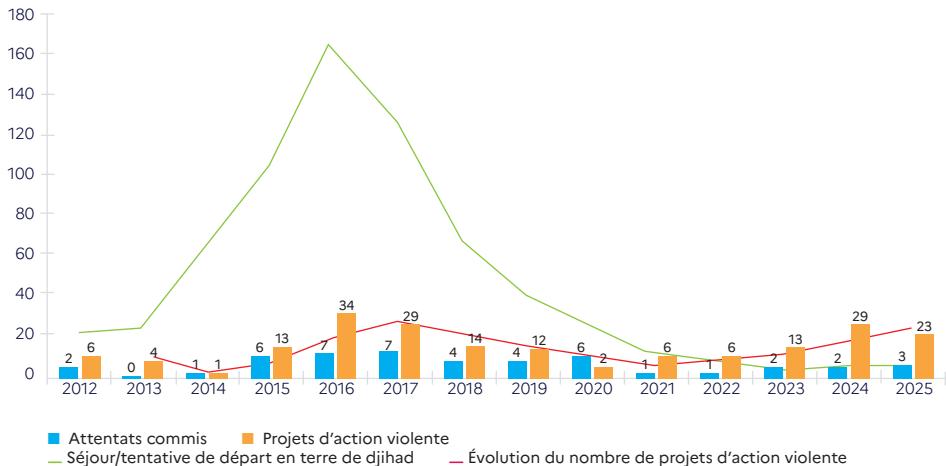


Nombre de procès en matière terroriste par année



ÉVOLUTION DE LA MENACE TERRORISTE

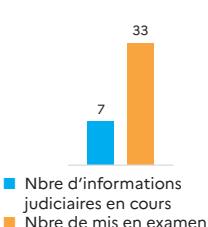
LE TERRORISME DJIHADISTE, UNE MENACE PRÉGNANTE EN RECOMPOSITION



Alors que les années 2013 à 2016 avaient été marquées par une très nette augmentation du nombre de procédures ouvertes relatives à des velléités de départ en terre de djihad ou à des séjours sur zone cette typologie de procédure décroît de manière régulière depuis 2017. Les procédures initiées relatives à des projets d'action violente sur le territoire national sont ainsi largement majoritaires depuis 2021 avec une nette reprise depuis 2023.

LE TERRORISME D'ULTRA-DROITE, UNE ANNÉE 2025 MARQUANT UNE MONTÉE EN INTENSITÉ

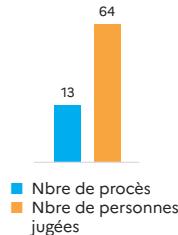
ETAT DES PROCÉDURES UD SUIVES PAR LE PNAT AU 31 DÉCEMBRE 2025



FAITS SAILLANTS DE L'ANNÉE 2025

- 1^{er} attentat UD commis à Puget-sur-Argens
- 3 attentats déjoués
- 5 informations judiciaires ouvertes

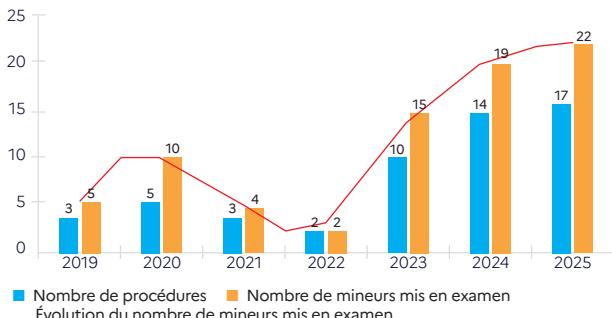
PROCÈS UD DEPUIS LA CRÉATION DU PNAT



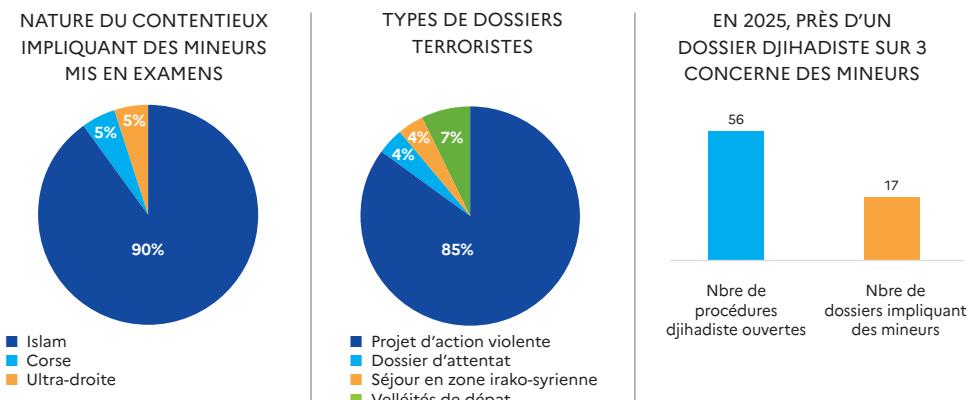
La menace terroriste d'ultra droite, dans sa forme moderne, est réapparue à partir de 2015. Il s'agit d'une idéologie protéiforme comprenant des individus se réclamant de divers courants : les néofascistes, les suprémacistes blancs ou racialistes, les accélérationnistes, les complotistes, les survivalistes, les INCELS, les deux derniers ayant fait l'objet d'une saisine du PNAT en 2025.

FOCUS : L'IMPLICATION DES MINEURS

Le nombre de mineurs mis en examen dans des infractions terroristes



La surreprésentation des mineurs dans des projets d'action violente de nature djihadiste



La création au sein du PNAT d'une section dédiée au suivi des mineurs

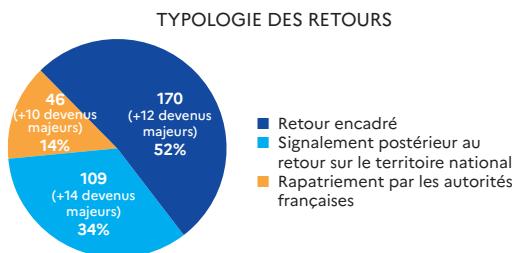
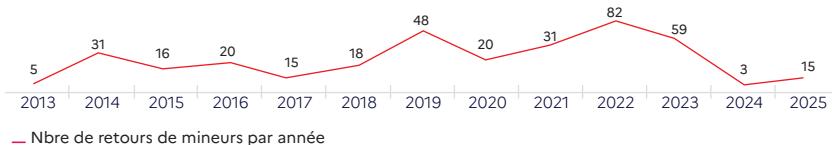
L'augmentation sans précédent du nombre de mineurs mis en cause comme auteurs d'infractions terroristes, la cohorte croissante des mineurs de retour de zone d'opération de groupements terroristes et les questions juridiques nouvelles posées par la prise en charge de l'ensemble de ces mineurs, ont rendu nécessaire le redimensionnement des capacités de suivi, la structuration et la mise en visibilité des fonctions antérieurement exercées par les référents mineurs du PNAT. Dès lors, une section des mineurs a été créée le 1er mai 2025. Composée de 3 magistrats, cette section est en charge du suivi analytique des 46 mineurs mis en examen pour des faits de terrorisme et du suivi centralisé des 325 mineurs de retour de zone d'opérations de groupements terroristes. Elle rédige des notes thématiques sur les sujets relevant de sa compétence. Elle procède à l'audience des procédures pénales devant le TPE.

Un référent mineur, interlocuteur des juges des enfants exerçant les fonctions de JAPAT, a également été institué au sein du pôle Exécution des peines.

FOCUS : LE SUIVI CENTRALISÉ DES MINEURS DE RETOUR DE ZONE

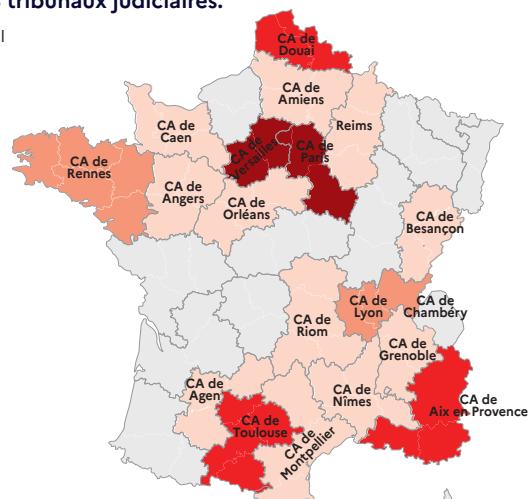
Le parquet national antiterroriste assure le suivi centralisé des mineurs de retour de zone d'opération de groupements terroristes (MRZOGT), en lien avec les parquets territoriaux, parties à la procédure d'assistance éducative et membres des CPRAF-R. Il fait l'interface entre les services d'enquête et de renseignement, les services éducatifs et les différentes autorités judiciaires susceptibles d'intervenir.

Il participe au comité national de suivi du dispositif de prise en charge de ces mineurs, dont le pilotage est assuré par le SG-CIPDR et à de nombreuses actions de formation organisées principalement par la direction de la Protection judiciaire de la jeunesse et par l'Ecole Nationale de la Magistrature.



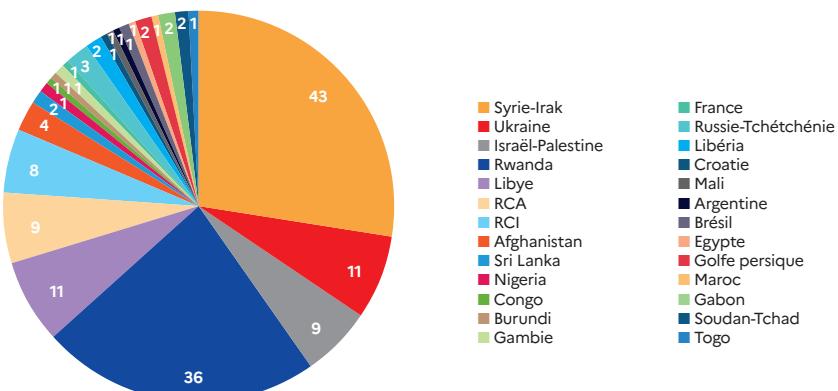
325 MRZOGT suivis sur le ressort de 58 tribunaux judiciaires.

Répartition des MRZOGT par ressort de cour d'appel

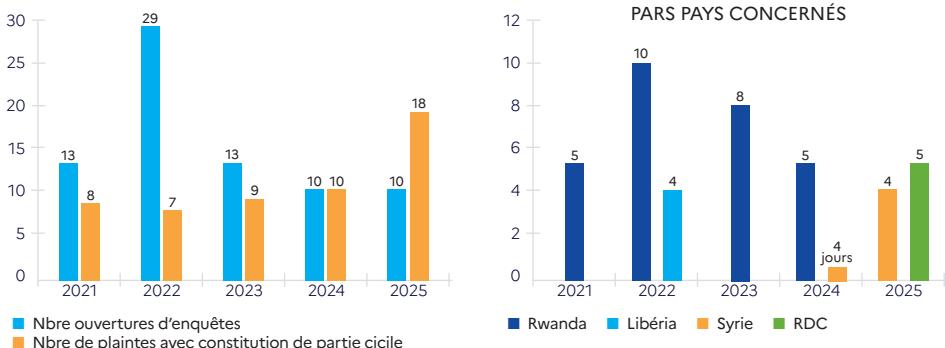


RÉPRESSION DES CRIMES INTERNATIONAUX

ACTIVITÉ EN MATIÈRE DE CRIMES INTERNATIONAUX



NOMBRE DE SEMAINES DE PROCÈS PAR AN,
PARS PAYS CONCERNÉS



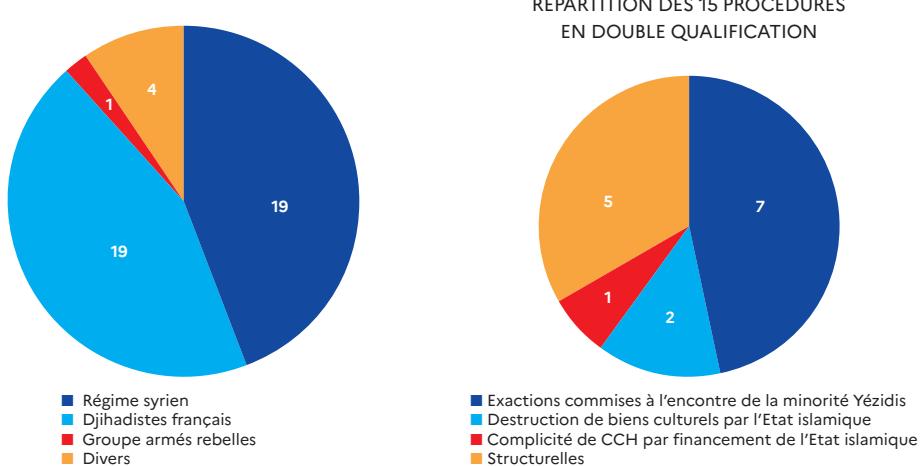
Alors que dans les premières années suivant sa création, le pôle CCH ne traitait, quasi exclusivement, que de procédures portant sur le génocide des Tutsi au Rwanda, les enquêtes concernent désormais une trentaine de zones géographiques.

Après une période de forte augmentation du nombre d'enquêtes suivies entre 2019 et 2023, l'activité du pôle CCH du PNAT s'est stabilisée en 2025. Cette stabilisation s'explique par la mise en place d'une politique pénale visant désormais à concentrer l'investissement du pôle et de l'OCLCH sur les procédures présentant des perspectives d'aboutissement et de jugement et à raccourcir le délai des investigations.

L'activité de jugement a très nettement augmenté. 2 procès par an en 1^{re} instance se tiennent depuis 2022. Ils ont tous conduit à des condamnations allant de 10 ans d'emprisonnement à la réclusion criminelle à perpétuité. Ils ne concernent désormais plus exclusivement le génocide des Tutsis au Rwanda. Deux procès sont d'ores et déjà prévus pour l'année 2026.

FOCUS : LA ZONE IRAKO-SYRIENNE

43 PROCÉDURES EN COURS, DONT 15 PROCÉDURES EN DOUBLE QUALIFICATION
TERRORISME/CRIMES INTERNATIONAUX



La zone irako-syrienne constitue une zone prioritaire pour le pôle. Les affaires relatives aux crimes imputés à l'ancien régime renversé en décembre 2024 visent les services de renseignement et centres de détention, les actions des forces armées et des groupes affiliés et le soutien matériel et financier. 22 mandats d'arrêt concernant 19 personnes, dont l'ancien président et d'autres hauts dignitaires ont été émis. Le renversement de l'ancien chef d'Etat est susceptible d'ouvrir de nouvelles perspectives en permettant l'accès à de nouveaux éléments de preuve et en facilitant l'accès aux témoins et victimes.

Les autres procédures sont relatives à des crimes commis par des djihadistes français également mis en cause dans la commission de crimes internationaux, notamment au préjudice de la minorité yezidi. Un premier procès se tiendra ainsi au printemps 2026.

Parmi ces procédures, 15 sont désormais ouvertes sous une double qualification, à la fois terroriste et relevant des crimes internationaux. Ce type d'enquêtes permet de favoriser la cohérence de la politique pénale et l'efficacité judiciaire, d'appréhender dans toutes leurs dimensions les actions criminelles et de reconnaître l'intégralité des préjudices subis par les victimes de ces crimes. Le 1^{er} procès sous double qualification, qui concerne un couple de Français, se tiendra au printemps 2027.

EXÉCUTION DES PEINES

FOCUS : LA PRISE EN CHARGE DES SORTANTS DE PRISON

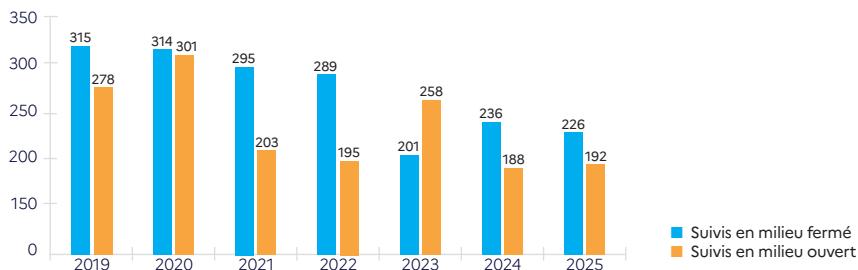
Alors que 101 procès d'assises, 350 procès devant le tribunal correctionnel et 25 devant le tribunal pour enfants se sont tenus depuis la création du PNAT ayant conduit à la condamnation de plusieurs centaines d'individus, le suivi des intéressés, dans le temps de leur incarcération, mais également en milieu ouvert constitue un enjeu majeur.

Des processus d'évaluation et de prise en charge par des équipes spécialisées, un partage d'informations très dense entre tous les acteurs concernés, et notamment l'administration pénitentiaire, l'ensemble des services de renseignement et les parquets territoriaux permettent de mettre en place la prise en charge la plus adaptée au profil de chacun des intéressés.

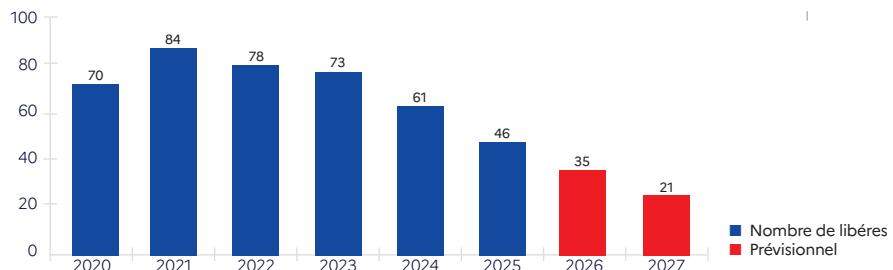
Un suivi renforcé pour les condamnés le nécessitant n'a cessé de se développer. Il vise notamment à garantir l'effectivité du respect par les individus suivis en milieu ouvert des obligations et interdictions qui leur sont imposées dans le cadre du suivi judiciaire.

Ces dispositifs doivent conduire à limiter le risque de récidive.

INDIVIDUS CONDAMNÉS POUR TERRORISME, AU 31 DÉCEMBRE DE CHAQUE ANNÉE

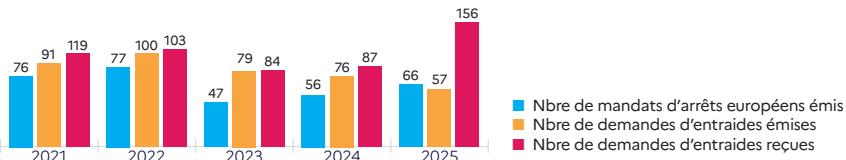


UNE RÉDUCTION PROGRESSIVE DU NOMBRE DE TIS SORTANT DE PRISON

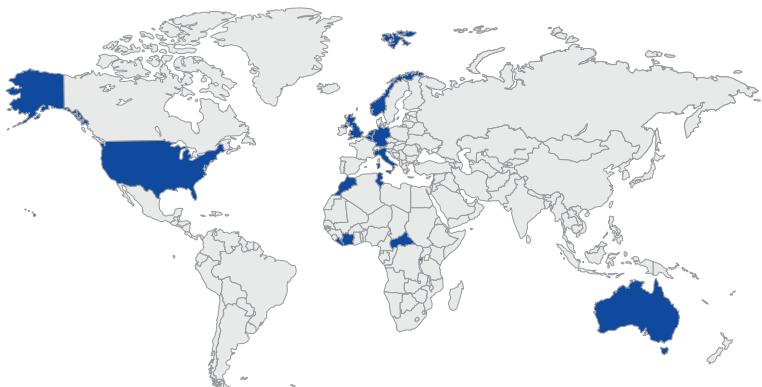


LA COOPÉRATION INTERNATIONALE

MANDATS D'ARRÊT & DEMANDES D'ENTRAIDES



DÉPLACEMENTS DU PNAT EN 2025 DANS LE CADRE DE LA COOPÉRATION INTERNATIONALE



CREATION DU GROUPE DE LA MER DU NORD

Au cours de l'année 2025, une nouvelle instance de concertation baptisée « Groupe de la mer du Nord » composée des parquets néerlandais, belge, allemand et français en charge de la lutte antiterroriste et de la répression des crimes internationaux a été initiée.

Au cours du séminaire inaugural qui s'est tenu les 7 et 8 octobre, l'existence d'enjeux pleinement partagés a été mise en évidence :

- augmentation de la part des mineurs mis en cause en matière de terrorisme,
- augmentation des procédures terroristes dans le contentieux Ultra-droite,
- poursuites des djihadistes sous double-qualification terroriste et crimes internationaux,
- procédures judiciaires relatives à la situation au Proche-Orient.

Se réunissant annuellement, associant les magistrats de liaison des pays concernés, ce groupe renforcera le partage d'informations opérationnelles et la coopération judiciaire, en matière de terrorisme et de crimes internationaux.



LES GRANDES ÉCHÉANCES 2026

EN MATIÈRE DE PROCÈS

Alors que l'année 2025 a vu le jugement de plusieurs procédures d'attentats devant la cour d'assises, l'audience des assises en matière terroriste sera quasi-exclusivement consacré en 2026 au jugement des revenants du djihad syrien.

Comparaîtront ainsi devant la cour d'assises de Paris spécialement composée, **19 femmes** (17 dossiers) et **3 hommes** (4 dossiers) ayant pris part au djihad en zone irako-syrienne et revenus sur le territoire national.

EN MATIÈRE DE COOPÉRATION INTERNATIONALE

- **Accueil de la réunion annuelle** du groupe quadripartite antiterroriste en France.

Composé du PNAT et des parquets étrangers spécialisés dans la lutte contre le terrorisme du Maroc, de l'Espagne et de la Belgique, ce groupe se réunit chaque année, à l'invitation successive de chacun des pays membres afin de partager des sujets d'actualité, d'entraide et d'intérêt commun.

- **Réunions bilatérales** prévues avec les homologues belges, allemand, anglais, italiens.

LES 40 ANS DE LA LOI N°86-1020 DU 9 SEPTEMBRE 1986

Adoptée en septembre 1986, dans le contexte d'une vague d'attentats sur le sol français, la première grande loi antiterroriste a marqué un tournant majeur dans la structuration de la réponse pénale face à la menace terroriste en posant les fondements majeurs : spécialisation et centralisation.

Quarante ans plus tard, cette loi fondatrice a connu de nombreuses évolutions, au fil des mutations du terrorisme et des réformes judiciaires.

Cet anniversaire sera l'occasion de prendre du recul sur **quatre décennies de lutte antiterroriste**, en croisant les regards juridiques, historiques, institutionnels et opérationnels dans le cadre d'un évènement qui sera organisé par le tribunal judiciaire de Paris et le PNAT.

Contacts :



PARQUET NATIONAL ANTITERRORISTE

Parvis Robert Badinter
75859 PARIS cedex 17

 06 07 49 65 42

 com.pnat.tj-paris@justice.fr

 Parquet national antiterroriste



MINISTÈRE
DE LA JUSTICE

Liberté
Égalité
Fraternité



PARQUET NATIONAL
ANTI-CRIMINALITÉ
ORGANISÉE

DIRECTION
DES SERVICES
JUDICIAIRES



© Ministère de la Justice/DICOM/Impression CIN 2026

Le PNACO c'est quoi ?

Prévu par la loi du 13 juin 2025 visant à lutter contre le narcotrafic, il renforce les moyens de la justice contre la criminalité organisée.



Crédits photos : Ministère de la Justice / Dylan Marchal

Quelles sont ses missions?

- > Traiter les infractions les plus graves, relevant de la très grande **criminalité organisée**, y compris économique et financière.
- > Coordonner l'ensemble des acteurs judiciaires, **à l'échelle régionale, nationale** et en lien avec les **partenaires internationaux**.

Crédits photos : Ministère de la Justice / Joachim Bertrand

Une de ses priorités ?

Endiguer le **blanchiment d'argent** issu du narcotrafic, qui représente chaque année 6 milliards d'euros.



Crédits photos : Adobe Stock



Crédits photos : Ministère de la Justice / Christophe Ruiz

Qui le dirige ?

Situé **au tribunal judiciaire de Paris**, il est dirigé par **Vanessa Perrée, magistrate**.



Crédits photos : Ministère de la Justice / Dylan Marchal

Quels sont ses effectifs ?

- > 16 magistrats
- > 13 greffiers
- > 3 assistants spécialisés
- > 3 attachés de justice et juristes
- > des officiers de liaison



Crédits photos : Ministère de la Justice / Joachim Bertrand

Dossiers traités

- > 178 dossiers en cours
- > 62% de dossiers criminalité organisée
- > 38% dossiers criminalité financière
- > Suivis en binôme par des magistrats spécialisés

Organigramme

Vanessa PERRÉE

*Procureure de la République anti-criminalité
organisée*

Direction de greffe

CABINET

Pôle renseignement,
coordination et analyse

Pôle criminalité
organisée

Pôle criminalité
organisée financière

Pôle audiencement -
exécution des peines - EPI

Permanence PNACO